

~~EUROCOMPTA~~

V/Réf.:

N/Réf. : CHAMBERTIN/koc-KESKINER

CENTURY 21 - Miroir
Anne CACHETEUX Valérie
Tél. : 02/424.21.21
Fax : 02/424.23.83

INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LA
PERSPECTIVE DE LA CESSION DE BIEN(S)

IMMEUBLE : ACP RÉSIDENCE " CHAMBERTIN "
Avenue Paul Deschanel 136
1030 Bruxelles

BIEN(S) : appartement 6ème étage gauche

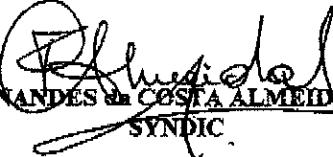
QUOTITES : 51 / 880

CANDIDAT VENDEUR : Mme et/ou Anne KOC-KESKINER

Maitre, Madame, Monsieur, Messieurs,

Veuillez trouver, en annexe, les informations demandées conformément à l'article 577-11 § 1 du Code Civil et en vertu de la nouvelle loi du 1er septembre 2010.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrérer, l'expression de nos salutations distinguées.


Mme FERNANDES da COSTA ALMEIDA M.J.
SYNDIC

COMPTABLE ET SYNDIC D'IMMEUBLES AGREEE I.P.C. SOUS LE N°101203

Mme FERNANDES da COSTA ALMEIDA M.-J. - Avenue G. Latinis, 173 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 02/241.87.59 - Fax : 02/241.17.32
dacosta@proximedia.be

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :

- Fonds de Roulement : $4.362,93 \text{ €} \times 51/880 = 252,85 \text{ €}$
- Fonds de Réserve : reste appartenir à l'ACP.

2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant :

A voir au moment de l'acte.

3° la situation des appels de fonds, décidés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

Les appels de fonds pour le fonds de Réserve sont de 1.000 € par binvestie (quote-part 51/880).
Les appels de fonds sur charges s'élèvent à 9.250 € par binvestie (quote-part 51/880).

Les appels de fonds pour l'ascenseur se font sur base de 70/1.000.

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :

Néant.

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années :

Les procès-verbaux et les comptes vont sont envoyés par voie postale.

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Il s'agit du bilan au 30/06/2012 qui fait partie des comptes de 2011/2012.

7° faire des présentations : à charge des vendeurs.

Fonds réserve

586 / tva

Appel fonds

536E / tva